

CCass,08/11/2000,643/2000

Identification			
Ref 20458	Juridiction Cour de cassation	Pays/Ville Maroc / Rabat	N° de décision 992
Date de décision 20001108	N° de dossier 643/2000	Type de décision Arrêt	Chambre Sociale
Abstract			
Thème Nullité du contrat de travail, Travail		Mots clés Travailleur étranger, Nullité du contrat, Ministère du travail, Contrat de travail, Absence de visa, Absence d'indemnités de rupture	
Base légale		Source Ouvrage : Arrêts de la Chambre Sociale, 50 ans Auteur : Cour suprême, Centre de publication et de Documentation Judiciaire, Edition : 2007 Année : 35	

Résumé en français

Est nul tout contrat de travail d'étranger non visé par le Ministère du travail. Sont d'ordre public, les dispositions des articles 2 et 7 du Dahir du 15 novembre 1934, réglementant l'immigration.

Texte intégral